

CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNÉS

Séance du mardi 8 juillet 2025

Présent(e)s : M. R.F. DUFOUR, président, Mme Y. de BROUWER, vice-présidente,
M. L. HAUDESTAINE, vice-président..
Mmes M-J. HERMAN, M. KIMPLAIRE, M-M. LEMESTRE, Y. LOUIS.
MM. E. DOCQUIER, M. GROVEN, B. RAES.

Excusé(e)s : Mmes , A-M. DETRIXHE, M-F. DUHAUT, M-L. GOFFIN, M. HOUGARDY,
A-M. JEUNEHOMME, C. SOTTIAUX.
M. J. ANDERSSON.
Mme P. HUMBLET, secrétaire.
M. O. ORBAN, échevin des Aînés.

1. PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU MARDI 10 JUIN 2025.

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sans modification. Il sera transmis au Collège, pour information, par l'intermédiaire de M. l'échevin des Aînés O. ORBAN.

2. RENOUVELLEMENT DU CCCA.

Sept candidatures ont été déposées. La procédure de renouvellement est vraisemblablement en cours.

3. PROJET D'IMPLANTATION D'EOLIENNES A FUMAL.

La vice-présidente Y. de BROUWER et le président R.F. DUFOUR ont jugé bon de réagir en urgence, à titre personnel. Le document adressé au Collège ne porte donc pas la mention « Par le Conseil du CCCA » puisque le projet controversé n'a pas été examiné en réunion. Après examen et discussion, le CCCA émet un avis favorable sur l'initiative prise par la vice-présidente et le président.

4. INSCRIPTIONS A LA RENCONTRE DU 26 JUILLET 2025.

Jean ANDERSSON a communiqué la liste des personnes qui ont réglé le montant de leur participation.

5. DIVERS.

5.1. La fête du Parc Naturel a eu lieu à WANZE le 28 juin.

5.2. DOSSIER INTERGENERATIONS.

Un document précisant les objectifs à atteindre en 4^e, 5^e et 6^e sera rédigé.
Une réunion est prévue fin août

La séance est levée à 11H00. La prochaine réunion se tiendra le mardi 9 septembre 2025 à 9 heures 30 à la Cour de Justice de Hosdent.

Par le Conseil,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

B. RAES

R.F. DUFOUR

AU COLLEGE COMMUNAL

	BG	ECH	CE
SUIVI			
24 JUIN 2025			
URGENT			
Service	Environnement		

Le 21 juin 2025

Concerne : le projet d'implantation de cinq éoliennes dont trois sur le territoire de notre commune.

Ces éoliennes d'une hauteur de 250 mètres seraient implantées à FUMAL, à proximité de la Nationale 64, entre la station HOUSSA et l'autoroute, dans le prolongement du parc éolien de VILLERS-LE-BOUILLET.

Ce projet appelle les remarques et observations suivantes.

1. AU PLAN PAYSAGER

Dans sa rubrique « ENERGIE », la Charte Paysagère du Parc Naturel Burdinale-Mehaigne analyse le problème en ces termes : « Le plateau hesbignon est un terrain de choix pour l'implantation d'énergies renouvelables telles que l'éolien. Leur mise en place est impactante pour le paysage, caractérisé par des vues longues.

Il est important de préserver le paysage du parc naturel par rapport à l'implantation massive de l'éolien et du photovoltaïque » (Charte Paysagère du PNB – Page 23).

Il est évident que la verticalité de ces gigantesques mâts d'éoliennes provoquerait une inévitable rupture dans l'harmonie de ce paysage de plaine aux lignes essentiellement horizontales et en modifierait considérablement la perception.

2. AU PLAN BIODIVERSITE

Une zone Natura 2000 est située à proximité de l'endroit choisi pour réaliser le projet.

Les rapports et inventaires réalisés pour le Parc Naturel et la DNF confirment la présence de nombreuses espèces d'oiseaux – de rapaces notamment – et de chiroptères.

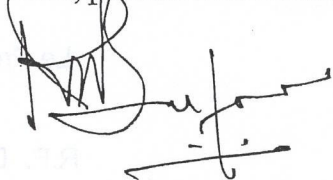
3. AU PLAN PATRIMONIAL

Le château et l'église de FUMAL dominent le village et sont de remarquables témoins du riche passé de la localité.

La présence des mâts de gigantesques éoliennes d'une agressive modernité ne peut que nuire à leur perception en provoquant une sorte d'écrasement visuel.

Par ces différents motifs, nous émettons un avis défavorable sur le projet présenté, d'autant plus que de nombreuses alternatives existent (nouvelle génération d'éoliennes, énergie hydraulique, etc).

R.F. DUFOUR, président du CCCA



IM10010426000013878

Y. de BROUWER, vice-présidente du CCCA

